



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://fr.ufpweb.org/spip.php?article152>

Zein, Premier ministre

A surveiller de près, toujours : Où le régime provisoire de la Mauritanie se termine en foire

- Articles de presse - Articles -



Date de mise en ligne : mardi 24 avril 2007

Union des Forces de Progrès

A la conclusion d'un processus de transition de 19 mois, la Mauritanie inaugure l'acte final de son retour à la normalité, par l'investiture du Président de la République, le 19 avril 2007. A quelques heures de la formation du premier gouvernement de l'ère démocratique, Conscience et Résistance rappelle, au nouveau Chef de l'Etat, sa promesse de ne pas coopter les personnalités sur lesquelles pèse de sérieuses présomptions de concours à la ruine de l'intérêt général.

La mise en garde concerne les principaux responsables de la déconfiture nationale, auteurs de tueries, de tortures et de transferts forcés de populations, bénéficiaires de détournements matériels, de délation, de captation de privilèges, des préférences indues, tous comportements facteurs d'impunité.

En sa qualité de garant de l'avenir collectif, nous appelons le Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, à observer, la plus exigeante vigilance, envers les individus impliqués dans les atteintes graves et répétées au bien public et à l'intégrité des institutions. La réserve doit prévaloir, en priorité, dans le recrutement du personnel dirigeant et lors de l'attribution des marchés publics.

Il semble inutile d'établir la liste de la Voyoucratie, tant sa teneur s'avère de notoriété retentissante. Toute inclination au laxisme replongerait la Mauritanie dans les conditions objectives du putsch. Il importe, donc, qu'au début de son existence, le pouvoir légitime marque sa volonté de mettre un terme définitif à la banalisation du non-droit.

- ▶ Les dernières nominations du personnel diplomatique, à cause de leur dose de favoritisme et de complaisance, ont soulevé une campagne de protestation telle que le gouvernement de transition aurait décidé de les annuler ; le Ministre des Finances s'est abstenu de délivrer les fiches budgétaires, se fondant sur les exigences des institutions multilatérales dont l'on connaît l'opposition quasi idéologique au recrutement de fonctionnaires. Or, en dépit de l'effet d'annonce, aucun décret n'est n'a consacré, à ce jour, le retrait présumé de la décision.
- ▶ Pire, une rumeur identique s'est propagée à propos des attributions abusives de titre fonciers par le même Ministre des Finances ; cependant, rien, jusqu'ici, ne corrobore la thèse du renoncement.

Il s'agit de 450 terrains constructibles sous tutelle de la socogim (Société de Construction et de Gestion Immobilière), dans la zone résidentielle de Tevragh Zeina ; profitant de la confusion de fin de règne, le susnommé s'est mis à distribuer le patrimoine aux amis et proches, selon des critères sans fondement légal ; en bénéficièrent, à titre gracieux, des parents, tous les Ministres et secrétaires généraux et l'ensemble des membres du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) ; après l'attribution du terrain, l'heureux élu à la faveur devait régler, auprès de la Direction des Domaines, le montant de 400 000 UM, avant de prendre possession de son lot.

Seulement 28 concours ont déjà été acquittés ; le reliquat sera suspendu, suite à l'intervention écrite de l'Inspecteur Général de l'Etat (IGE), auprès du Premier Ministre et du Ministre des Finances, leur demandant d'annuler les actes de cession. Cependant, le second destinataire de l'injonction ne s'y est pas plié. Quelques personnes profitèrent, encore, de telles largesses.

Plusieurs notables ont tenté de soumettre l'Inspecteur Général de l'Etat aux pressions afin de le faire revenir à des sentiments plus pragmatiques ; ce dernier y oppose un refus catégorique et requiert l'arbitrage du sommet d'un pouvoir, alors évanescent.

A surveiller de près, toujours : Où le régime provisoire de la Mauritanie se termine en foire

A cause de l'incertitude, les lettres d'attribution de parcelles se vendirent, dans la rue, devant la Direction des Domaines, au tarif négociable d'un million deux cent mille ouguiya¹ (1200 000 UM), somme préalable au paiement de la taxe foncière. Mais, après l'arrêt de la procédure de paiement, les prix chutèrent à neuf cent mille ouguiya (900.000 UM).

Enfin, les titulaires des portefeuilles de l'Energie, des Mines et du Pétrole ont pratiquement vendu, aux sociétés étrangères - pas toujours crédibles - tout ce que le territoire pouvait receler de potentiel de prospection, cela non sans avoir perçu, à titre personnel et presque au grand jour, des commissions substantielles.

La transition vers la démocratie en Mauritanie s'achève au prix fort. Il est impératif d'en corriger les abus, maintenant. L'autorité issue des premières élections libres et transparentes en Mauritanie dispose d'un délai de 6 mois pour convaincre de sa volonté de rupture. Dans le domaine du gouvernement vertueux, l'alternative se réduit à l'étroitesse du choix entre le parti des voleurs et celui des volés.

Au milieu, il y a la police civique ; son devoir consiste à protéger les seconds et faire courber l'échine des premiers sous le faix de la loi. Sidi Ould Cheikh Abdallahi nous en a annoncé l'augure. Nous l'attendons au tournant de la réalité. Le recrutement de son entourage professionnel nous édifiera.

Si l'on parle le langage du renouveau, aucun ministre du Colonel Ould Sid'Ahmed Taya ne devrait siéger au gouvernement de la Mauritanie démocratique, en particulier ceux d'après avril 1989. Les plus hautes fonctions de l'Etat ne sauraient revenir, non plus, aux autres symboles de la corruption durant les deux dernières décennies. C'est à partir de tels critères que l'on jugera de la volonté, exprimée par le Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, d'assainir une administration publique où prévaut la certitude de ne jamais répondre de ses fautes.

De même, il nous paraît urgent d'entamer le processus de réhabilitation institutionnelle, par la dissolution et la recomposition d'un Conseil Constitutionnel trop discrédité par les servitudes de la dictature.

Ces actes liminaires résument l'attente minimale des mauritaniens.

Conscience et Résistance Le 21 avril 2007